

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 10

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 5 décembre 2007 à 19 h 00
à la Salle des Remparts

Présidence : Mme Marianne Adank

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de M. Marc-Antoine Horisberger (RCAL) et Mme Chantal Mettan (RCAL)
4. Nomination dans les commissions
 - 4.1. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil communal en remplacement de Mme Chantal Mettan (RCAL)
 - 4.2. Nomination d'un délégué suppléant à l'ORPC Riviera en remplacement de Mme Chantal Mettan (RCAL)
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 5.1. Postulat de Mme Nicole Freers Signer « Aménagement d'un espace plat engazonné à la Faraz »
6. Préavis municipaux
 - 6.1. Préavis municipal N° 27/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection intérieure d'une villa à l'Avenue de Jaman 13
7. Rapports
 - 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2007 relatif au financement régional de terrains de football
 - 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2007 concernant la modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve
 - 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2007 relatif au budget 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 7.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2007 relatif au budget 2008 du Fonds culturel Riviera
 - 7.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2007 relatif au budget communal 2008
 - 7.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2007 relatif à une demande de crédit pour la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de Gérénaz
 - 7.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport N° 25/2007 relatif au postulat de M. Michel Bloch intitulé « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre commune ? »
 - 7.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport N° 26/2007 relatif au postulat de M. Fabrice Donatantonio demandant l'adhésion rapide de la Commune de La Tour-de-Peilz à la communauté « Mobilis »
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles et divers

Appel

74 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Nomah Bredou - Willy Bühlmann - Amilcar Cunha - Fabrice Donatantonio - Bernard Lavanchy - Nicolas Mattenberger - Paula-Jay Matthey - Marie-Claude Meylan - Olivier Monney - Didier Stauber

Mme la Présidente ouvre la 10^{ème} séance de la législature 2006-2011. Le Conseil retrouve avec plaisir la Salle des Remparts fraîchement rénovée. Elle invite chacun à débattre dans le respect des autres et la tolérance.

Elle souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

Mme la Présidente ajoute, au point 5, les points 5.2. et 5.3. pour l'annonce des titres de deux motions déposées respectivement par MM. A. Grangier et E. Balestra.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2007

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2007 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente remercie les personnes qui ont pris part au dépouillement du dimanche 11 novembre dernier. Chacun a reçu dans son enveloppe les dates des votations fédérales et cantonales 2008. Merci de prendre note également des dates des séances du Conseil communal pour l'année prochaine.

Elle invite chacun à participer aux différentes manifestations organisées dans notre commune durant ce mois de décembre, notamment le Marché de Noël, Noël au Château, ou les rencontres dans le cadre du calendrier géant de l'Avent mis sur pied par la Commission culturelle. Toutes les personnes qui prennent la peine de décorer une fenêtre et d'organiser ces moments conviviaux sont toujours ravies d'accueillir beaucoup de visiteurs.

Elle regrette que très peu de personnes aient pris part à la séance d'information sur le budget organisée début novembre (moins de 30 participants).

Les jetons de présence du Conseil seront cette année encore payés à fin décembre. Mais à partir de 2008, les versements se feront en juin, ceci pour coller avec les années de législature. Les jetons de présence de cette dernière séance de l'année seront quant à eux partagés entre le Service d'entraide bénévole de La Tour-de-Peilz et la Ludothèque.

L'Union Démocratique du Centre nous informe qu'en date du 29 octobre 2007, la section de La Tour-de-Peilz a décidé à l'unanimité d'exclure M. R. Rod de ses rangs. L'intéressé va donc continuer à siéger au sein du Conseil comme conseiller « hors parti ». Les conséquences de cette décision pour le Conseil seront examinées avec tous les présidents de groupes avant la prochaine séance. Il s'agira de voir la suite qu'il y aura lieu d'y donner.

3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de M. Marc-Antoine Horisberger (RCAL) et Mme Chantal Mettan (RCAL)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Vladimir Iwanoff**, né le 29 avril 1950 et domicilié rue du Bourg-Dessous 14, en remplacement de M. Marc-Antoine Horisberger

Le remplaçant de Mme Ch. Mettan étant absent ce soir, son assermentation interviendra lors de la première séance de l'année 2008.

4. Nomination dans les commissions

4.1. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil communal en remplacement de Mme Chantal Mettan (RCAL)

Le groupe RCAL présente la candidature de M. Y. Thépot.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Yannick Thépot est nommé membre au Bureau du Conseil communal à une très large majorité (trois abstentions).**

4.2. Nomination d'un délégué suppléant à l'ORPC Riviera en remplacement de Mme Chantal Mettan (RCAL)

Le groupe RCAL présente la candidature de M. V. Iwanoff.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Vladimir Iwanoff est nommé délégué suppléant à l'ORPC Riviera à une très large majorité (quatre abstentions).**

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

5.1. Postulat de Mme Nicole Freers Signer « Aménagement d'un espace plat engazonné à la Faraz »

Mme Nicole Freers Signer indique que le but de ce postulat est d'aménager un lieu de rencontre convivial pour des discussions et des échanges sportifs, notamment le badminton et le volleyball. Cet espace serait dédié au tout public, mais particulièrement aux adolescents et aux jeunes filles. Ce projet lui est apparu urgent le jour où elle a assisté à une scène désagréable de déprédation dans une place de jeux, effectuée par un préadolescent désœuvré et en manque de repères. Plus notre ville offrira de lieux agréables, plus elle contribuera au bien-être de ses habitants. Ce sont de petites choses, des détails originaux qui font parfois la différence entre un lieu où il fait bon vivre et un autre. Elle souhaite que l'on crée un lieu différent, où la notion de liberté sera reine. Un jardin d'aspect naturel entraînerait une atmosphère de détente propice à l'échange verbal. La non structuration de l'espace, puisqu'il n'y a ni marquage au sol ni filet, contribuerait à l'ambiance de liberté et de spontanéité du lieu et de ses activités. La barrière et le chemin sont par contre nécessaires vu le contexte du lieu (chiens en liberté). Ce projet vaut vraiment la peine d'être réalisé. « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'on n'ose pas les faire, c'est parce qu'on n'ose pas les faire qu'elles sont difficiles ».

M. R. Piguët, municipal, relève que le programme de législature prévoit, à son point 6.2., l'aménagement d'une place multisports. Cet objet figure également au plan des investissements pour 2011. Puisque ce postulat demande que cet objet soit renvoyé à une commission, la Municipalité aura tout loisir de s'exprimer sur le fond lors de la séance.

Mme N. Freers Signer souhaitait au départ qu'une commission se penche sur ce sujet, mais elle ne verrait aucune objection à ce que le Conseil décide de renvoyer directement cet objet à la Municipalité.

M. A. Grangier remarque que le postulat demande le renvoi à une commission. Il suffit donc qu'un cinquième du Conseil soutienne cette demande. La Municipalité n'avait même pas à s'exprimer ce soir.

La parole n'est plus demandée. Etant donné que plus d'un cinquième de l'assemblée soutient la demande de renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RADICAL	Daniel Krähenbühl
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Michel Bonvoisin - Vincent Racine - Roger Lambert
	LIBERAL	Nicole Freers Signer - Isabelle Wenger
	PDC/Ind.	Valérie Glauser
	U D C	Gabriela Krekic
	R C A L	Yannick Thépot

5.2. Motion de M. A. Grangier intitulée « La Tour-de-Peilz, histoire »

M. A. Grangier annonce le titre de cette motion qu'il déposera lors de la prochaine séance.

5.3. Motion de M. E. Balestra intitulée « Un inventaire de la situation actuelle et future des propriétés communales »

M. E. Balestra annonce le titre de cette motion qu'il déposera lors de la prochaine séance.

6. Préavis municipaux

6.1. Préavis municipal N° 27/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection intérieure d'une villa à l'Avenue de Jaman 13

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Alois Raemy
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - François Bercher - Monique Petitpierre
	LIBERAL	Nicole Freers Signer - Oliver Martin
	RADICAL	Yves Isabella
	U D C	Françoise Grin
	R C A L	Yves Belet

7. Rapports

7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2007 relatif au financement régional de terrains de football

Rapporteur : M. Serge Overney

Mme la Présidente signale que la commission propose deux amendements techniques aux points 2 et 3 des conclusions. Il s'agit bien d'investissements et non pas de dépenses de fonctionnement. Ces amendements ne suscitent aucune opposition de la part du Conseil.

M. S. Overney remarque qu'il a omis d'indiquer dans son rapport que M. J.-P. Schwab a participé à la séance du 6 novembre, remplaçant M. W. Bühlmann.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées à une très large majorité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis N° 18/2007 et ses annexes,
- oui le rapport de la commission chargée de l'examen de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter de participer au financement régional portant sur l'aménagement de dix terrains de football, propriétés des communes de Vevey, St-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz et Montreux pour un montant total maximal de Fr. 9'890'000.-- et selon les modalités définies dans le présent préavis et ses annexes;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits suivants à passer par le débit du compte No 9162.001.00 "Financement régional de terrains de football" :

2008 : un montant global de Fr. 86'243.-- correspondant à une participation de

- Fr. 57'900.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique et la rénovation d'un terrain en gazon naturel sis sur le site de "La Veyre-d'En-Haut", propriété de la commune de Vevey.
- Fr. 28'343.-- pour la rénovation du terrain en gazon synthétique sis sur le site de "La Saussaz II - Plan de Chailly", propriété de la commune de Montreux.

2009 : un montant global de Fr. 90'400.-- correspondant à une participation de

- Fr. 27'400.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique et la rénovation d'un terrain en gazon naturel sis sur le site de "Praz Dagoud", propriété de la commune de St-Légier-La Chiésaz.
- Fr. 63'000.-- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique sis sur le site de "Copet I", propriété de la commune de Vevey.

2010 : un montant global de Fr. 111'200.-- correspondant à une participation

- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique et de deux terrains en gazon naturel en remplacement des actuels terrains sis sur le site de la "Grange-de-Tilles" à Rennaz, propriété de la commune de Montreux;

3. d'amortir ces différents crédits par le compte No 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 5'309'000.--;
4. de prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation de chaque terrain, sur la base d'un décompte final par site;
5. de prendre acte que le COPIL (GT ES) assurera une information régulière auprès des conseils communaux, au fur et à mesure de l'avancement des réalisations, soit au minimum une fois par année jusqu'à la réalisation complète du programme.

7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2007 concernant la modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve

Rapporteur : M. Alois Raemy

M. L. Kaufmann, municipal, revient sur les questions posées par un commissaire qui s'étonnait que les comptes 2006 soient présentés avec une perte d'exploitation. Il y a dans ces comptes une provision pour déficit de manifestations qui s'élève à fr. 256'517.51. Celle-ci sert à couvrir une diminution des revenus de la taxe de séjour au cas où des problèmes (comme le 11 septembre 2001, p.ex.) occasionneraient des pertes de nuitées. Cette réserve est mise à disposition pour que les manifestations qui ont déjà été subventionnées puissent néanmoins avoir lieu et ne soient pas fermées pour cause de manque de liquidités de la taxe de séjour. Cette réserve n'a pas été touchée en 2006. En 2005, il y avait une réserve complémentaire de fr. 232'000.--. Le but de la taxe de séjour n'étant pas de thésauriser l'argent outre mesure, les montants attribués en 2006 ont été supérieurs aux recettes. Le nouveau règlement ne nous permettra plus forcément d'avoir accès au fonds d'investissement pour équipements touristiques du Canton, puisque nous reprenons une partie de ces taxes. Dans les budgets futurs, il est donc prévu de constituer une réserve pour un fonds d'équipement touristique régional. Le montant qui est mis en réserve pour 2008 s'élève à fr. 30'000.--.

Mme la Présidente signale que le rapport de la commission propose un amendement technique et rédactionnel qui reformule l'article 16 quater al. 3. Cet amendement ne suscite pas d'objection de la part du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 20/2007 et ses annexes,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'adopter la modification du règlement, y compris l'amendement, relatif à la perception de la taxe de séjour, dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve.

7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2007 relatif au budget 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Richard Sendra

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis N° 21/2007 de la Municipalité du 31 octobre 2007 sur le budget 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

7.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2007 relatif au budget 2008 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. K. Egli

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées à une très large majorité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 22/2007 du 31 octobre 2007 sur le budget 2008 du Fonds culturel Riviera
- Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter le budget 2008 du Fonds culturel Riviera.

7.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2007 relatif au budget communal 2008

Rapporteur : Mme Sylvie Conod

Mme la Présidente rappelle que le budget sera discuté dicastère par dicastère, puis la récapitulation, et ensuite la discussion générale.

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. ADMINISTRATION GENERALE | La parole n'est pas demandée. |
| 2. FINANCES | La parole n'est pas demandée. |
| 3. DOMAINES ET BATIMENTS | La parole n'est pas demandée. |
| 4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS | La parole n'est pas demandée. |

5. **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES** La parole n'est pas demandée.
6. **POLICE - FEU - PCI** La parole n'est pas demandée.
7. **SECURITE SOCIALE**

Compte 710.3659.00 **Subventions à diverses institutions sociales**

M. J.-Y. Schmidhauser intervient au sujet du Centre Social Protestant (CSP). Ce service est destiné à des personnes, des couples ou des familles en difficulté, sans distinction d'origine ou de confession. Actif depuis 1961 dans le canton, le CSP offre son appui en toute discrétion. Son service le plus connu est Le Galetas, service de ramassage et de vente d'objets d'occasion. Moins connus sont la consultation pour les jeunes de 15 à 25 ans, la consultation immigrés, la consultation sida, ou encore les consultations sociales, juridiques ou conjugales. Ce sont plus de 10'000 consultations gratuites, des informations collectives, des programmes d'intervention dans les écoles ainsi qu'un travail actif de réseau et de partenariat, parfois sur mandat des autorités. Le CSP réalise donc un travail fantastique d'intérêt public.

Le 19 novembre 2007, le CSP a lancé un appel à l'aide. Selon les comptes à fin septembre 2007, l'année se terminera avec un déficit de plus de CHF 900'000.--. La recherche de fonds, organisée chaque année, n'a pas donné les résultats escomptés. Et les réserves du CSP sont aujourd'hui fortement entamées, après plusieurs années déficitaires liées à des sollicitations de plus en plus nombreuses de citoyennes et citoyens en difficulté, à tel point que la survie de cette institution est en jeu.

Confrontée à ces difficultés, l'assemblée générale de l'association a convaincu les collaboratrices et collaborateurs du CSP de faire des sacrifices financiers, tout en essayant de maintenir les services aux personnes qui en ont tellement besoin. Mais cela ne sera manifestement pas suffisant. Le CSP a lancé une nouvelle campagne de récolte de fonds, par la vente de plaques de chocolat avec un chouette dessin de Mix et Remix sur le thème : « Le choc qui fait du bien ».

Il s'est enquis de savoir si notre Commune, dont la population bénéficie de toutes les prestations du CSP, participait au financement de cette institution. D'après les renseignements obtenus, la participation communale est de CHF 500.-- par année. Une ville de plus de 10'000 habitants a le devoir, et manifestement les moyens, de faire un geste plus conséquent, ce d'autant plus que la situation souffre d'une urgence certaine. Il dépose donc un amendement visant à porter le montant de notre subvention communale au CSP de CHF 500.-- à CHF 5'000.--.

Mme le Syndic répond que la Commune est fidèle au Centre social protestant, comme à de nombreuses autres institutions puisqu'il n'est hélas pas le seul à être en difficulté. Nous versons effectivement fr. 500.--, auxquels s'ajoute la part qui nous est facturée par le biais de la facture sociale, montant qui va certainement nettement au-delà de ce que propose l'amendement. La Municipalité avait de toute manière l'intention de faire un geste supplémentaire envers cette institution pour 2008. C'est au Conseil de décider s'il souhaite augmenter ce poste ou laisser à la Municipalité la possibilité d'intervenir par le biais du compte global.

M. J.-Y. Schmidhauser estime que ces deux choses ne sont pas incompatibles. Il propose que ce geste soit ajouté au budget car ce serait le signe que toute notre commune et notre Conseil soutiennent les difficultés du CSP.

M. F. Grognez, municipal, indique que la Municipalité a l'intention de soutenir le CSP, mais il faudrait vérifier le montant versé par le biais de la facture sociale. Il faut éviter d'avoir des subventions qui arrivent de tous les sens. Il est préférable de laisser la Municipalité régler ce problème cette année et, le cas échéant, corriger le budget pour l'année prochaine si elle constate que la subvention par la facture sociale n'est pas très importante.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de M. J.-Y. Schmidhauser est accepté par 37 voix contre 34 (une abstention).**

La parole n'est plus demandée concernant le poste 7. Sécurité sociale.

RECAPITULATION La parole n'est pas demandée.

DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions amendées du rapport de la Commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 23/2007,
- oui le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2008 tel qu'amendé et prévoyant :

Charges	Fr.	51'582'280.00
Revenus	Fr.	50'269'880.00
Déficit présumé	Fr.	1'312'400.00

7.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 24/2007 relatif à une demande de crédit pour la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de Gérénaz

Rapporteur : M. Serge Overney

M. R. Piguët, municipal, revient sur les vœux de la Commission. Il est clair que les escaliers d'accès devront être rénovés, notamment pour éviter que les joueurs n'amènent de la terre sur la surface synthétique. Pour ce qui est des gradins, ce vœu sera lui aussi pris en considération si le crédit le permet. Cela dépendra des soumissions rentrées.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées à une large majorité (4 abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis N° 24/2007,
- oui le rapport de la commission chargée de l'examen de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réalisation d'un revêtement synthétique sur l'actuel terrain de football de Gérénaz;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 1'850'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.046.00 "Terrain de football synthétique de Gérénaz";
3. les subventions du "Fonds du sport" (dont le montant ne nous est pas encore connu) et les participations des Communes partenaires, seront portées en amortissement du présent crédit;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 10 ans, la première fois l'année suivant la fin des travaux;
5. cet objet sera financé dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par notre Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond qui n'a pas encore été utilisé.

7.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport N° 25/2007 relatif au postulat de M. Michel Bloch intitulé « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre commune ? »

Rapporteur : Mme Félicie Girardin

La parole n'étant pas demandée, **la conclusion du rapport de la Commission est adoptée à une large majorité (un avis contraire et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis-rapport municipal no 25/2007,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Michel Bloch.

7.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport N° 26/2007 relatif au postulat de M. Fabrice Donatantonio demandant l'adhésion rapide de la Commune de La Tour-de-Peilz à la communauté « Mobilis »

Rapporteur : Mme Antoinette de Gautard-Rayroud

Mme A. de Gautard-Rayroud indique qu'elle a déposé sur la table de la secrétaire des fascicules d'information concernant les abonnements Inter ou City-Ticket et Rivieraplus. La commission s'est en effet rendu compte que ces arrangements, qui sont intéressants, ne sont pas très connus.

La parole n'étant plus demandée, **la conclusion du rapport de la Commission est adoptée à une très large majorité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 26/2007,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat de M. Fabrice Donatantonio

8. Communications municipales

- Rapport de gestion 2006 et budget 2008 – ORPC Riviera

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. R. Pigué annonce que l'inauguration officielle de la Salle des Remparts aura lieu le samedi 1^{er} mars 2008. Il y aura une partie officielle, des productions des différentes sociétés locales utilisatrices, dans les salles ou sur scène, et un bal en soirée. Sous réserve, une soirée de gala serait organisée le samedi 8 mars.

En réponse à la demande de Mme M. Keller concernant la gare, il semble que les CFF prévoient une rénovation de la gare, et non plus la mise en place de simples abris. Nous n'en sommes pour l'instant qu'au stade de l'avant-projet. Le dossier sera peaufiné en 2008, l'approbation de la Confédération est attendue pour 2009. Ces travaux ne se dérouleront donc pas avant 2010. L'avant-projet prévoit, aussi bien au nord qu'au sud, une partie couverte pour des parkings.

M. L. Kaufmann indique que les actes d'incivilité et les dommages à la propriété à la gare sont en nette diminution. En 2004, Police Riviera a enregistré dix interventions, toutes natures confondues. Les cas ont doublé en 2005, pour redescendre à dix en 2006. A fin novembre 2007, six interventions ont été consignées. Parmi toutes ces interventions entre 2004 et 2007, une quinzaine ont fait l'objet de plaintes pénales, notamment celles liées à des dommages à la propriété. La situation est donc plutôt calme et sous contrôle. Police Riviera organise des contrôles fréquents aux endroits sensibles tels que les gares, ou le Port en été.

Pour ce qui est des places supplémentaires pour les deux-roues, seize places sont déjà disponibles pour les cycles et huit pour les motos et scooters au nord de la gare et devant la poste. Celles-ci sont peu utilisées actuellement étant donné la saison, raison pour laquelle des analyses seront faites à nouveau au printemps pour voir ce qu'il en est de la charge des deux-roues sur la partie nord de la gare.

M. R. Baud, municipal, revient sur le problème soulevé lors de la dernière séance par Mme F. Girardin. Il rappelle que la Municipalité s'efforce de diffuser chaque année une bonne information concernant la problématique des déchets, afin d'améliorer le tri et d'inciter chaque habitant à respecter ce devoir environnemental.

Le calendrier des déchets vient d'être mis à jour pour 2008, avec des précisions complémentaires tels que l'emplacement des points de collecte et des « éco-points » situés sur le territoire communal. Il sera accompagné d'une directive fournissant toutes les instructions utiles pour le tri et l'élimination des déchets urbains. Souhaitons que ces documents se retrouvent en bonne place dans chaque ménage boéland et servent de guide l'année durant.

Notre commune, en collaboration avec GEDERIVIERA –périmètre de gestion des déchets regroupant toutes les Communes du district - étudie la création d'un fascicule didactique tous ménages qui s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes. En ce qui concerne l'instruction donnée aux enfants, une déléguée de la SATOM passe dans toutes les classes des établissements scolaires tous les deux ans. L'instruction est adaptée à l'âge des élèves, de l'école enfantine aux dernières années de la scolarité obligatoire.

Hormis le point de collecte provisoire de la Faraz, il existe cinq points de collecte pour la récupération du verre et du PET et un point de collecte sur la place des Terreaux pour récolter les incinérables, le verre, le PET, les textiles et les huiles. De plus, bien que le ramassage du papier se fasse tous les jeudis de porte à porte, une benne sera installée à cet effet à la Faraz.

L'expérience menée à Vevey pour la collecte des boîtes de conserve vides nous conduit à la prudence. En effet, les utilisateurs ont souvent la fâcheuse habitude de ne pas vider ni rincer les boîtes, ce qui pose des problèmes d'hygiène et d'odeurs. Mais il ne renonce pas à l'idée de trouver une solution.

Le 12 décembre 2006, le dossier relatif au Plan Général d'Affectation (PGA) et son règlement (RPGA) a été transmis au Service cantonal du Développement Territorial afin de procéder à la consultation préalable requise selon l'art. 56 de la LATC. Cette procédure devait être réalisée dans un délai d'environ six mois. Malheureusement, la consultation auprès des services de l'Etat a été beaucoup plus longue que prévue. Les CFF sont notamment intervenus cet été seulement et ont mis plus de trois mois pour donner leur préavis. C'est finalement le 26 novembre 2007 que nous avons reçu la synthèse de la CAMAC concernant cette consultation préalable.

Quelques modifications devront être apportées à notre projet. Toutefois, ces dernières ne remettent pas en cause le travail effectué à ce jour. Ces corrections se feront en concertation avec les services de l'Etat, ce qui prendra deux à trois mois, le temps d'un examen préalable complémentaire. Dès lors, la Municipalité ne pourra probablement adopter ce PGA, avant toute mise à l'enquête, que vers la fin du premier trimestre 2008. Une exposition avec stand d'informations, organisée aussi bien pour le Conseil que pour la population, sera mise sur pied en mai – juin 2008. L'enquête publique interviendra au mois de juin. Le préavis sera présenté au Conseil communal en octobre et nous espérons une approbation du PGA et de son règlement par le Conseil début 2009. L'approbation par le Canton pourrait donc finalement intervenir à la fin du premier semestre 2009.

Mme le Syndic indique, en réponse à la question de Mme Ch. Rithener, que la Municipalité s'est penché sur la question du délégué à l'intégration. Elle a souhaité que ce poste soit rattaché à celui des naturalisations. Ce dernier étant sous la direction du chef de service de l'administration générale, elle a donc désigné M. P.-A. Dupertuis à la fonction de délégué à l'intégration.

9. Propositions individuelles et divers

Mme S. Conod indique que la Commission des finances souhaite déléguer trois de ses membres lors de la séance de la commission chargée du préavis 27/07.

M. K. Egli constate que la demi-finale du Championnat d'Europe de football, qui se déroulera l'année prochaine en Suisse, est agendée au mercredi 25 juin, soit le même jour qu'une séance du Conseil communal. Si par hasard notre équipe nationale arrivait à ce stade de la compétition, il y a de fortes chances que nous nous ayons à siéger avec très peu de conseillers communaux. Il propose donc d'avancer la séance du Conseil au mercredi 18 juin, les quarts de finale ne débutant que le jeudi 19.

Mme la Présidente répond que cette proposition sera examinée.

M. E. Balestra revient sur le problème de la SA Compost Chablais Riviera. Dans sa réponse du 31 octobre 2007 à son interpellation, la Municipalité confirmait que les communes actionnaires payeront pendant au maximum 10 ans un prix de fr. 128.-- par tonne de déchets qu'elles ont l'obligation de déposer à la Satom. Ce montant est susceptible d'être indexé et la moitié de celui-ci servira dans tous les cas à amortir les fr. 5'500'000.-- déboursés par la Satom pour le rachat de la SACCR. Il semblerait, sur ce point, que la réalité ne soit pas aussi sombre que l'affirme la Municipalité, mais cela reste à voir. La Municipalité confirmait aussi qu'elle ne trouve rien à redire au fait que les communes non actionnaires puissent livrer à un prix promotionnel de fr. 64.-- la tonne.

Depuis, la commune n'a plus communiqué d'informations au sujet de la SACCR. Il faut se rendre à Blonay pour apprendre

- que pour conserver les subventions cantonales et fédérales, la Satom doit prouver qu'elle poursuivra ses activités de compostage et de méthanisation. Elle sera donc limitée dans les perspectives d'incinération
- que le prêt de la Loterie romande n'a pas été remboursé à son échéance du 6 août 2007 et que celle-ci a signifié une poursuite à laquelle le Conseil d'administration de la SACCR a fait opposition
- que le prêt de la BCV arrive à échéance le 12 décembre 2007 et qu'il faut s'attendre à une procédure pour le remboursement de ce prêt une fois la liquidation de la société effective
- que la Commune de Villeneuve a refusé de délivrer un permis d'utiliser pour l'agrandissement datant de 2003, qu'un recours a été déposé au Tribunal administratif et, que moyennant quelques travaux complémentaires exécutés d'ici à fin octobre, les permis pourraient être délivrés
- que les pertes à charge des communes actionnaires ne peuvent être déterminées, mais qu'elles devraient se situer en dessous des montants cautionnés. La Tour-de-Peilz ayant refusé le cautionnement concernant le deuxième emprunt en février 2003, il est donc malaisé de se baser sur cette information pour mesurer l'impact financier qui concernera notre commune

Cela fait beaucoup d'informations et d'incidences pour notre commune. Mais aussi beaucoup de questions sans réponse. Suite aux articles parus dans la presse, le directeur de la Satom lui a écrit, soulignant que :

- La principale valeur de la SACCR est liée aux contrats avec les communes. Et pour cause, quand on sait que ledit contrat permet d'amortir largement la valeur de rachat.
- Les communes non actionnaires de la SACCR ne doivent pas payer plus cher que le prix du marché. L'opération séduction engagée est un échec, car depuis le mois de juin les communes SACCR ont livré plus de 5'000 tonnes alors que les autres n'en ont livré que 160 !
- M. Blatter accuse les cantons d'autoriser les feux de déchets verts et le compostage à l'air libre (soit la grande majorité des volumes compostés en Suisse). Le compostage à l'air libre dégage même du gaz moutarde qui est 350 fois plus nocif que le CO₂. Il s'en prend aussi aux communes. Selon lui, lorsqu'elles assureront leurs responsabilités environnementales, la Satom n'aura plus aucun problème à rétablir un prix de traitement des déchets verts identique pour tous ses actionnaires. Les 160 tonnes actuelles provenant des communes non SACCR laissent augurer quelques retards dans l'unification des tarifs.
- Si la reprise de la SACCR par la Satom échoue, cette société doit impérativement déposer le bilan et les communes auront probablement à rembourser les subventions fédérales et cantonales ainsi que la totalité de la créance pour laquelle elles se sont portées garantes.

Ces précieuses informations lui étaient-elles vraiment destinées ? Un bon administrateur doit avoir les yeux ouverts et poser des questions. Nul besoin d'être expert en finance ou en compostage. Quand on pose des questions, on obtient généralement des réponses. Pourquoi celles-ci n'ont pas été posées plus tôt ? Tout le monde a intérêt à ce que cette compostière fonctionne, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas si la négligence de certains laisse derrière elle des cadavres en décomposition qui puent encore plus que la matière traitée. Il remercie d'ores et déjà la Municipalité de sa curiosité concernant l'avenir de la compostière et pour les informations à venir la concernant.

M. R. Piquet indique que nous en sommes actuellement au stade des séances d'information aux 26 communes avant la signature des conventions, sujet préalable pour que la Satom verse les fr. 5'500'000.--. Il était donc trop tôt pour faire une information. La Municipalité a prévu de préparer une communication pour le mois de février prochain. Les journaux racontent ce qu'ils veulent, mais il n'est pas normal que lorsqu'on leur demande un droit de réponse par rapport à ce qu'ils écrivent, ils ne l'accordent pas.

Mme F. Girardin revient sur le problème des déchets métalliques. Tant mieux si le nouveau dépliant tout-ménage mentionne les points de collecte. Blonay a simplement introduit des poubelles doublées de plastique pour remédier au problème des odeurs. Il y a aussi peut-être une question de fréquence de ramassage. Elle souhaite que la Municipalité continue de réfléchir à cette question.

M. R. Baud ne souhaite pas abandonner la partie. Il continue à réfléchir mais ne veut pas partir tête baissée dans une solution, alors même que Vevey se pose de sérieuses questions.

M. G. Gay a distribué sur les chaises le programme complet du Théâtre de La Tour-de-Peilz jusqu'au mois de juin. Cela permettra ainsi à chacun de planifier de jolies sorties. Le jour du Marché de Noël, la Commission culturelle découvrira sa fenêtre de l'Avent dans la cour du collège Charlemagne. Tout le monde est attendu pour un petit verre de vin chaud.

M. J. Vallotton remarque que les initiateurs du projet de patinoire sur la place du Marché à Vevey ont bénéficié de l'appui de nombreux sponsors et donateurs. Ils ont aussi obtenu le soutien direct de plusieurs communes. Vevey bien évidemment, mais aussi d'autres communes environnantes comme Corsier, Chardonne et Corseaux. La Tour-de-Peilz ne figure pas comme partenaire de l'opération. La Municipalité a-t-elle été sollicitée pour un partenariat s'élevant à fr. 5'000.-- ? Si oui, pour quelle raison n'est-elle pas entrée en matière ? Et si la Municipalité avait donné son accord, est-il vrai que les enfants des écoles de La Tour-de-Peilz auraient bénéficié de l'accès à la patinoire avec la fourniture gratuite de patins, au lieu de devoir payer maintenant fr. 5.-- ?

Mme le Syndic répond que la commune a effectivement été sollicitée par l'association Vevey sur glace au mois de juin. A la même époque, elle a été contactée par Puidoux pour soutenir le projet de patinoire régionale. La Municipalité a choisi d'octroyer son soutien financier à la patinoire de Puidoux, privilégiant, en matière d'infrastructures de loisirs, les projets régionaux s'inscrivant dans la durée.

M. J. Vallotton trouve que refuser ce partenariat, c'est faire preuve de peu de solidarité envers une commune voisine et envers l'esprit régional. Les habitants de La Tour-de-Peilz profitent beaucoup des infrastructures de Vevey. L'inverse n'est peut-être pas tellement le cas. Nous aurions pu faire ce petit geste, ne serait-ce que pour soigner les liens de bon voisinage avec Vevey. Il est préférable de faire du patin sur la glace plutôt que d'autres activités moins recommandables qui causent parfois des problèmes de société. C'est important d'avoir des zones de jeu pour la jeunesse. Il n'est pas indispensable qu'elle soit cantonnée dans les limites de la commune, ce d'autant plus que la patinoire existe déjà. Elle méritait, elle mériterait d'être soutenue...

Mme le Syndic répond que la Municipalité est constamment sollicitée. A un certain moment, il faut faire des choix. Les enfants ne paient pas d'entrée. Quant à la location des patins, cela ne change rien. Qu'on leur ait donné un coup de pouce ou pas, elle se monte quand même à fr. 5.--.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 30 en souhaitant à chacun de très belles Fêtes de fin d'année. Elle formule le vœu que les prochaines séances de 2008 se déroulent aussi dans une atmosphère sereine et respectueuse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. Adank

C. Dind